

ALGERIE TELECOM-SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
DE CONSTANTINE
SOUS DIRECTION FONCTION SUPPORT
DEPARTEMENT PATRIMOINE ET MOYENS
SERVICE DES MOYENS GENERAUX

Décision de Résiliation

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux du mois de novembre, il a été décidé ce qui suit :

- ✓ Vu les statuts de l'Entreprise Publique Économique Algérie Télécom, société par actions.
- ✓ Vu la procédure de passation des marchés d'Algérie Télécom conformément à la résolution du conseil d'administration en date du 10 décembre 2018, et entrée en vigueur le 01 janvier 2019.
- ✓ Vu le marché N°02/SDFS/DPM/SMG/2022 portant sur les travaux d'aménagement intérieur et extérieur magasin Palma
- ✓ Vu l'invitation du 20/10/2022 concernant le lancement et démarrage des travaux.
- ✓ Vu la 1^{ère} mise en demeure paru sur le site web le 13/11/2022.
- ✓ Vu la 2^{ème} mise en demeure paru sur le site web le 21/11/2022.

Conformément à la réglementation en vigueur régissant la procédure de passation des marchés d'Algérie Télécom.

Le directeur opérationnel des télécommunications de Constantine décide :

ARTICLE 01 :

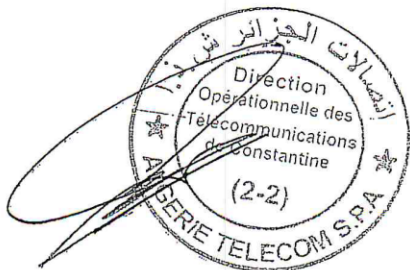
La résiliation aux torts exclusifs au partenaire Cocontractant **ETP BENMERZOUK BELKACEM** titulaire du marché N° 02/SDFS/DPM/SMG/2022 et ce conformément et en application à l'article **N°30 du marché**.

ARTICLE 02 :

Cette décision sera publiée sur le site web d'Algérie Télécom.

ARTICLE 03 :

La présente décision prendra effet dès sa notification.



Fait à Constantine le 22/11/2022
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Constantine
Mohamed MOUSSAÏNE
www.algerietelecom.dz
Email : contact@at.dz
Tél : +213 (021) 82 38 38